AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 01/2024

SEANCE PUBLIQUE

Le **mercredi 14 février 2024 à 11 heures**, il sera procédé dans les locaux du siège de Casablanca Prestations sis au 105, Boulevard Abdelmoumen, 20360 Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix ayant pour objet « **TRAVAUX DE REFECTION DU SECTEUR NEGATIF DES ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DE CASABLANCA » en deux lots :**

- **Lot n° 1 :**
  1. Revêtement et habillage en panneaux sandwich pour le mur et le plafond du couloir négatif
  2. Fourniture et pose de portes isothermes coulissantes pour 20 chambres froides du secteur négatif.
- **Lot n° 2 :** Revêtement du sol du couloir négatif et SAS

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du site Web de Casablanca Prestations : http://www.casaprestations.ma ou du portail des Marchés Publics www.marchespublics.gov.ma

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- **Lot n° 1 : 45.000,00** (Quarante-cinq Mille) Dirhams au profit de CASABLANCA PRESTATIONS ;
- **Lot n° 2 : 10.000,00** (Dix Mille) Dirhams au profit de CASABLANCA PRESTATIONS ;

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- **Lot n° 1 : 1.776.000,00** (Un million sept cent soixante-seize mille) Dirhams toutes taxes comprises ;
- **Lot n° 2 : 420.000,00** (Quatre cent vingt mille) Dirhams toutes taxes comprises ;

Une visite des lieux obligatoire sera organisée aux locaux des Entrepôts Frigorifiques de Casablanca sis à Avenue 10 Mars Sidi Othmane - Casablanca en date du **02 février à 10h**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 29, 30 et 32 du règlement des marchés de Casablanca Prestations (http://www.casaprestations.ma/fr/reglement-des-marches/) ;

Le dépôt des plis et des offres des concurrents s'effectue, **obligatoirement**, par voie électronique, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°1982-21 du 9 Joumada 1 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le Règlement de Consultation.